

Date de dépôt : 5 janvier 2009

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition: Droit de dormir dans un véhicule

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a abordé cette pétition lors de plusieurs séances entre octobre 2007 et décembre 2008 sous les présidences de M^{me} Emilie Flamand et de MM. Frédéric Hohl et Roger Golay. Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Christophe Vuilleumier.

La commission n'a pas pu auditionner le pétitionnaire. En effet, deux convocations lui ont été envoyées à l'adresse mentionnée sur la pétition (poste restante), mais il ne s'est présenté à aucune des deux dates.

La discussion a donc d'abord porté sur l'utilité de traiter une pétition dont nous n'avions pas eu l'occasion d'auditionner l'auteur.

Ne connaissant pas les motifs de son absence, la commission a malgré tout décidé de demander des explications au Département des institutions à propos de la législation concernant le droit de dormir dans un véhicule garé sur la voie publique.

Le département nous a répondu que les dispositions applicables à cette problématique sont les articles 12 et suivants de la loi sur le domaine public (L 1 05 – LDPU) et 216 et suivants du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05 01 – RCI) et que, par conséquent, il était possible de dormir ponctuellement dans un véhicule, mais qu'il fallait demander une autorisation si la situation devait durer.

Le groupe libéral se trouve entièrement rassuré par les explications du DI et estime que la commission peut classer cette pétition, étant donné l'absence du pétitionnaire aux auditions programmées.

Pour les autres commissaires, l'absence du pétitionnaire n'enlève rien à la réalité de la précarité de certains citoyens et à l'existence de problèmes bien réels. Un commissaire socialiste estime qu'il est nécessaire que les députés en soient conscients.

Finalement, le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil est accepté par :

9 oui : 2 PDC, 3 S, 1 Ve, 1 R, 1 MCG, 1 UDC

3 non : 3 L

Malgré les 3 oppositions, la commission a proposé à l'unanimité que cet objet soit traité en catégorie des extraits.

La grande majorité de la Commission des pétitions vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1636)

Droit de dormir dans un véhicule

Je me permets par cette lettre de vous remettre cette pétition concernant le droit de dormir dans un véhicule ne dépassant pas la tonne sur les parkings publics du canton de Genève.

En effet, avec un taux de vacance de 0% de logement et le manque de projets futurs, sans compter une loi ambiguë à ce sujet qui permettrait (!) une sieste de X heures, mais qui, due à son ambiguïté, profiterait aux policiers qui auraient envie de brutaliser l'individu dans son sommeil, à le faire (j'ai filmé ce fait), alors que dormir X heures est interdit sauf pour les forains et gitans dans les lieux autorisés, je pense qu'une loi claire doit être inscrite et que les abus d'autorité (toujours dans mon cas, où même une demande de matricule était impossible, et le droit de filmer sans recevoir des coups) doivent cesser dans une situation où le manque de clarté profite à ceux qui bafouent les droits de l'Homme, et qui sans cela se verraient conforter dans leur barbarie.

Je demanderai donc à votre Grand Conseil de voter en faveur de cette nouvelle loi, à moins que certains pensent que le fond n'a pas encore été atteint dans ce canton.

N.B. : 1 signature
M. Steve Blaser
Poste restante
1218 Grand-Saconnex